



Code de vie du camp du Faubourg

Afin d'assurer le bon déroulement des activités et de veiller à la santé et la sécurité de tous, nous avons élaboré un code de vie. Toutes les personnes qui fréquentent le camp des Loisirs du Faubourg doivent s'y conformer.

Chacun doit :

- Respecter les autres enfants et la vie de camp ;
- Respecter les animateurs.trices, les membres de l'équipe de coordination, le personnel des Loisirs du Faubourg et leurs consignes ;
- Prendre soin des locaux et du matériel mis à ma disposition ;
- Surveiller son langage pour qu'il soit respectueux, sans jurons ni termes inconvenants ;
- Proscrire la violence verbale et la violence physique qui ne sont pas tolérées ;
- Prévenir l'animateur.trice avant de quitter les lieux du camp de la Relâche ou avoir la permission au préalable.

Les animateurs.trices du Camp est le premier responsable de la gestion de son groupe. En collaboration avec les autres membres du personnel formés à cet effet (spécialistes, coordonnateurs et direction), il s'assure du respect du code de vie par tous les enfants



Loisirs du Faubourg

de son groupe. L'animateur.trice est de ce fait la première personne autorisée à intervenir lorsqu'un enfant ne respecte pas les règles du code de vie. Tout le personnel du Camp de la Relâche a cependant autorité sur un campeur qui enfreindrait le Code de vie pendant la journée.

CONSÉQUENCES :

L'enfant qui fréquentent le camp du Faubourg et qui dérogent aux articles du code de viesont passibles de sanctions.

Les conséquences suivantes seront appliquées :

Étape 1

L'enfants a le droit à deux avertissements verbaux. À noter qu'au troisième manquement, l'enfant sera expulsé pour le reste de la journée. De plus, pour un geste de violence physique ou pour tout autre manquement grave, l'enfant sera renvoyé à la maison immédiatement.

Étape 2

Si la situation ou une autre situation persiste après deux avertissements, **l'enfant est retiré du camp de la Relâche pour le restant de la journée.** Un membre du personnel contacte un parent par téléphone afin de lui signifier la situation. Les parents de l'enfant auront la responsabilité de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais. Un « **avis écrit de retrait** » décrivant l'événement sera remis. Le parent doit en prendre connaissance et le signer. L'enfants a la



Loisirs du Faubourg

responsabilité de le présenter à un membre de l'équipe de coordination à son retour.

Étape 3

Si la situation ou une autre situation persiste, **l'enfant est retiré du camp pendant une période de 48 heures**. Cette période s'applique aux deux jours ouvrables suivants, et ce, même si une sortie était prévue. Un membre du personnel joint le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant et pour lui signifier la situation. Un « **avis écrit de retrait** » décrivant l'événement est émis. Le parent doit en prendre connaissance et le signer. L'enfant a la responsabilité de le présenter à un membre de l'équipe de coordination à son retour.

Étape 4

Dans le cas où le comportement de l'enfant ne répond toujours pas aux règlements fixés par l'équipe du camp Épique, nous serons dans l'obligation de **retirer l'enfant de façon définitive du camp de la Relâche**, et ce, sans remboursement. Il n'y aura aucune possibilité de le réintégrer pour l'été en cours. Un membre du personnel communique avec le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant et pour lui signifier la situation. Un « **avis écrit de retrait définitif** » décrivant l'événement est émis et **entre en vigueur dès le moment de sa signification**. Le parent doit en prendre connaissance et le signer.

PRÉVENTIONS :

Des affiches placées un peu partout dans le camp de jour sont présentes pour rappeler les consignes dans tous les locaux. Évidemment, ils pourront toujours compter sur leurs animateurs afin



Loisirs du Faubourg

que ceux-ci répètent les consignes.

Un parent inscrivant son enfant au camp de jour s'engage également à fournir toutes informations pertinentes concernant le comportement de son enfant. Au besoin, l'équipe du camp du Faubourg obtient sa pleine collaboration afin de mieux intégrer l'enfant à la vie de camp.